



Rapport annuel

Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, 2022

Dans le cadre de :

STATISTIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Date de parution : Mai 2023
Domaine : Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Fin 2022, 344 300 personnes, soit 12,2 % des rentiers AVS et 50,2 % des rentiers AI, touchaient des prestations complémentaires (PC), ce qui correspond à une baisse globale de 0,2 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est la première enregistrée depuis 1995. Les PC sont financées par les recettes fiscales générales de la Confédération et des cantons. Les dépenses ont atteint 5,5 milliards de francs en 2022, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est, là aussi, inférieure à la croissance moyenne des dépenses à long terme, qui est d'environ 3 %.

Évolution de l'effectif

Croissance modérée de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires

Les PC sont versées à des personnes qui perçoivent une rente de l'AVS ou de l'AI¹ lorsqu'elles sont domiciliées en Suisse et que leurs revenus ne suffisent pas à couvrir leurs besoins vitaux. Le droit à ces prestations d'assurance sous condition de ressources est garanti par la loi. Fin 2022, 344 300 personnes touchaient des PC, ce qui correspond à une diminution de 0,2 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est la plus forte depuis 1982. Durant la même période, les rentiers AVS et AI ont crû de 1,7 % et 0,2 % respectivement. En comparaison, la croissance moyenne des bénéficiaires de PC à long terme était d'environ 2 % jusqu'en 2020.

En 2022, le nombre de bénéficiaires de PC à l'AI a très légèrement augmenté de 0,2 % tandis que celui des bénéficiaires de PC à l'AVS a diminué de 0,4 %. Cette tendance s'explique principalement par deux phénomènes. D'une part, on observe en 2022 une baisse du nombre de nouvelles rentes AI. Cela entraîne une croissance plus faible du nombre total de rentiers AI par rapport à l'année précédente, avec une augmentation de 0,2% en 2022 contre 0,8% en 2021. D'autre part, la progression du nombre de rentiers AI bénéficiant également de PC est moins rapide que celle des rentiers AI dans leur ensemble. Les taux de croissance sont respectivement de 0,2% pour les rentiers AI et 0,7% pour les bénéficiaires de PC avec rentes AI. En comparant la dynamique des rentiers AI avec celle des rentiers AI bénéficiant de PC, on comprend que le taux des bénéficiaires de PC liées à l'AI a augmenté en 2022 : 50,2% des personnes qui perçoivent une rente de l'AI touchent également des PC.

Du côté des PC à l'AVS, la baisse de bénéficiaires est principalement due à la réforme des PC entrée en vigueur au début 2021. Cette réforme vise à maintenir le niveau des prestations, à prendre davantage en compte la fortune et à réduire les effets de seuil. L'introduction d'un seuil d'entrée lié à la fortune a affecté également davantage les nouvelles entrées de bénéficiaires de PC à l'AVS, car ceux-ci possèdent une fortune plus élevée² que les bénéficiaires de PC à l'AI.

¹ Les personnes bénéficiant d'une allocation pour impotent ou d'indemnités journalières de l'AI ont eu aussi droit aux PC. Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à une rente AVS ou AI en raison d'absence ou d'une durée insuffisante de cotisations à ces assurances ont droit à des PC dans certaines conditions.

² Avant la réforme PC, une partie de la fortune était déjà considérée comme revenu en tant qu'imputation.

Comme durant l'année précédente, on observe en 2022 un net recul du nombre d'entrées de bénéficiaires de PC à l'AVS en comparaison à 2020, l'année avant la réforme des PC. En effet, alors qu'il y avait un solde positif d'environ 2 400 nouveaux bénéficiaires de PC liées à l'AVS en 2020, on enregistre un solde négatif d'environ 1 000 sorties en 2022.

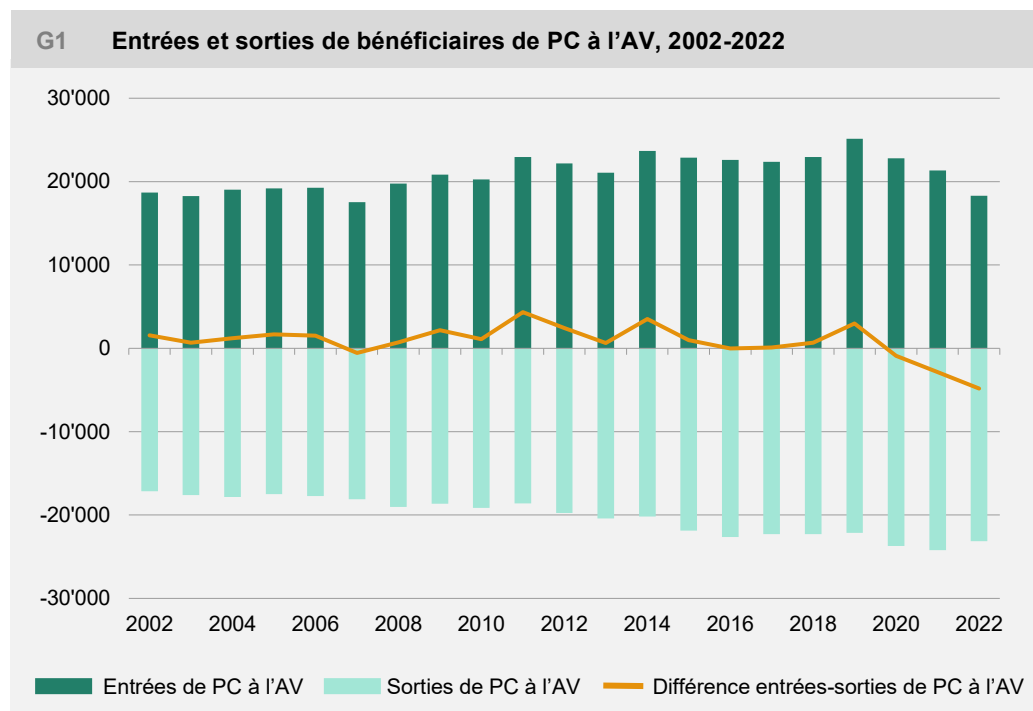
T1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, fin 2013-2022									
Année	Bénéficiaires de PC ¹			Variation par rapport à l'année précédente			Taux de PC : part des rentiers touchant des PC en %		
	Total (AV, AS, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI
2013	300 700	185 800	111 400	1,9	2,4	1,1	16,1	12,2	42,7
2014	309 400	192 900	112 900	2,9	3,8	1,3	16,3	12,4	44,1
2015	315 000	197 400	113 900	1,8	2,4	0,9	16,5	12,5	45,2
2016	318 600	201 100	113 700	1,1	1,8	-0,1	16,4	12,5	46,0
2017	322 800	204 800	114 200	1,3	1,8	0,4	16,5	12,5	46,7
2018	328 100	209 200	115 100	1,6	2,2	0,8	16,5	12,5	47,4
2019	337 000	215 800	117 500	2,7	3,1	2,0	16,7	12,7	48,5
2020	341 700	218 900	119 100	1,4	1,5	1,4	16,7	12,7	49,3
2021	345 000	219 900	121 300	1,0	0,5	1,9	16,7	12,5	50,0
2022	344 300	219 100	121 600	-0,2	-0,4	0,2	16,4	12,3	50,2

1 Les bénéficiaires de PC à l'assurance-survivants (AS) ne sont pas mentionnés séparément.

Source : Statistique des PC, OFAS

Un autre indicateur suggérant que la réforme a restreint la croissance du nombre de bénéficiaires de PC concerne les éléments de calcul liés au patrimoine financier. En effet, la fortune moyenne des bénéficiaires de PC à l'AV en foyer a connu une diminution de 18,6 % sur une période de deux ans, passant de 51 600 CHF en 2020 à 41 600 CHF en 2022. De plus, le nombre de rejets pour dépassement du seuil de fortune a doublé pour passer de 2 000 à 4 000 refus entre les deux premières années après la réforme PC.

La baisse de l'effectif des bénéficiaires de PC à l'AV³ a lieu en parallèle à une hausse de l'effectif des rentiers à l'AV. le taux de PC diminue légèrement, atteignant 12,3 % en 2022.



Source : Statistique des PC, OFAS

³ Par « PC à l'AV », on entend ici uniquement les PC à l'assurance-vieillesse, et non les PC à l'assurance-survivants (AS), qui sont peu nombreuses et présentent une tout autre structure.

Entrées, sorties
et passages
d'une assurance
à l'autre

Dynamique de l'évolution : 9 % de sorties et 8 % d'entrées en 2022

La baisse du nombre de bénéficiaires de PC en 2022 masque des changements en termes de flux de personnes et de composition des PC. Ainsi, 30 000 personnes, soit environ 9 % de l'effectif enregistré en début d'année, sont sorties du système des PC, tandis que 29 300 personnes ont acquis un droit aux PC, soit environ 8 % de l'effectif initial.

Changements
selon la branche
d'assurance

Les flux d'entrées et de sorties diffèrent fortement selon la branche d'assurance. Pour les PC à l'AI, la différence entre entrées et sorties s'élève à 4 000 entrées nettes de personnes, ce qui correspond à 3,3 % de l'effectif initial. Les changements d'assurance à l'âge de la retraite jouent aussi un rôle significatif. En effet, la plupart des rentiers AI qui touchent des PC continuent d'en percevoir et deviennent alors bénéficiaires de PC à l'AV. Les sorties de PC à l'AI suite à ce changement d'assurance correspondent à 3,2 % de l'effectif initial, soit environ 3 900 personnes. Si l'on déduit ces sorties du solde nette d'entrées de près de 4 000 personnes, la progression nette de l'effectif des PC à l'AI n'est plus que de 0,2 %.

Dans les PC à l'AV, le solde d'entrées et sorties est négatif comme déjà en 2021. Néanmoins, les sorties nettes ont continué d'augmenter, comptabilisant 4 800 sorties nettes en 2022. Avant la pandémie en 2019, le solde était encore positif et comptait 3 000 entrées nettes. Le solde négatif est davantage dû à une baisse des entrées qu'à une hausse des sorties des PC l'AV. L'effectif des PC à l'AV diminue néanmoins uniquement de 0,4 % en raison du nombre de changement d'assurance de 4 100 provenant des PC à l'AI et l'AS.

T2 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par branche d'assurance, 2022									
Branche d'assurance	Effectif 1 ^{er} janv.	Sorties PC	Entrées PC	Solde	Changement d'assurance			Nombre solde	Effectif 31 déc.
					Sorties	Entrées	Solde		
Nombre de personnes									
Total	345 000	30 000	29 300	- 700	4 400	4 400	0	- 700	344 300
PC à l'AV	219 900	23 100	18 300	-4 800	100	4 100	4 000	- 800	219 100
PC à l'AS	3 700	300	400	100	400	100	- 300	- 100	3 600
PC à l'AI	121 300	6 600	10 600	4 000	3 900	100	-3 800	200	121 600
En % de l'effectif initial									
Total	100.0	8.7	8.5	- 0.2	1.3	1.3	0.0	- 0.2	99.8
PC à l'AV	100.0	10.5	8.3	- 2.2	0.1	1.9	1.8	- 0.4	99.6
PC à l'AS	100.0	7.3	10.2	2.7	10.1	3.5	- 8.1	- 5.4	96.4
PC à l'AI	100.0	5.4	8.7	3.3	3.2	0.1	- 3.1	0.2	100.2

Source : Statistique des PC, OFAS

Changements par
type d'habitation

On peut également considérer les entrées et les sorties de bénéficiaires de PC sous l'angle du type d'habitation. Comme en 2020 et 2021, le nombre de bénéficiaires de PC séjournant dans un home a diminué, enregistrant une baisse de 2,3 % en 2022. Cependant, contrairement aux deux années précédentes, cette baisse n'est pas due à la surmortalité principalement causée par la pandémie COVID-19 car les sorties de bénéficiaires de PC en home ont retrouvé un niveau comparable à celui de l'avant-pandémie, soit 18,8 % de l'effectif de début d'année en 2022 contre environ 20% en 2020 et en 2021. En ce qui concerne les entrées de bénéficiaires de PC en home, elles ont diminué progressivement, passant de 13,3 % en 2019 à environ 10 % depuis 2021. Cette baisse d'entrées suggère que le recul du nombre de bénéficiaires de PC en home est davantage lié à la réforme des PC qu'à la surmortalité liée à la pandémie.

Les sorties des bénéficiaires de PC résidant à domicile correspondent quant à elles à 6,3 % de l'effectif initial, contre 8,1 % pour les entrées. Par ailleurs, 1,8 % des bénéficiaires sont entrés dans un home, où ils continuent à avoir besoin de PC, tandis que 1,3 % des pensionnaires de home bénéficiant de PC sont retournés vivre à domicile.

T3 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par type d'habitation, 2022

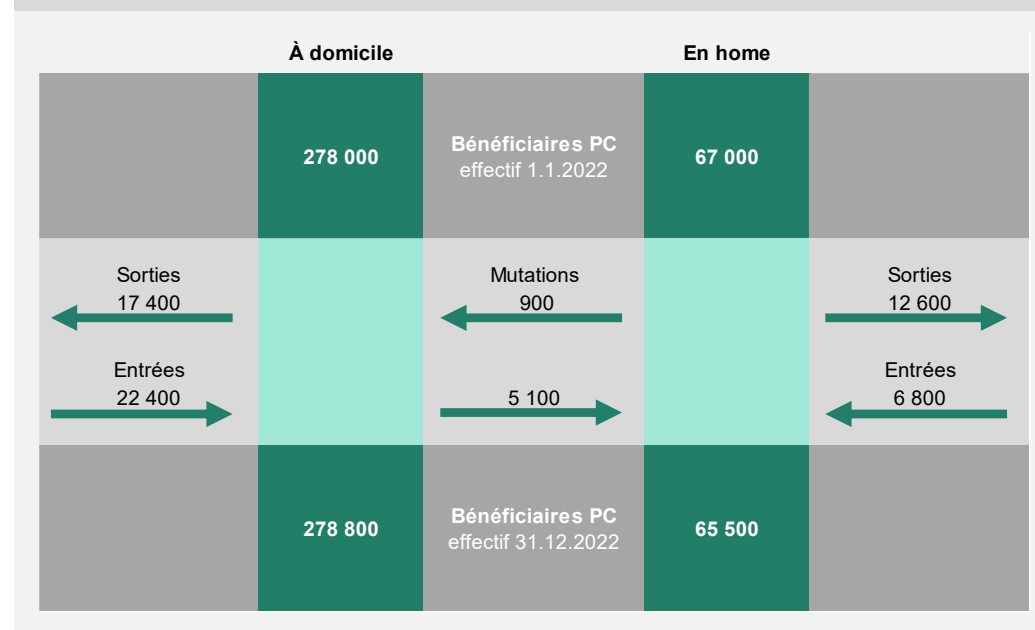
Type d'habitation	Effectif 1 ^{er} janv.	Sorties PC	Entrées PC	Solde	Chang. type d'habitation			Total solde	Effectif 31 déc.
					Sorties	Entrées	Solde		
Nombre de personnes									
Total	345 000	30 000	29 300	- 700	6 000	6 000	0	- 700	344 300
À domicile	278 000	17 400	22 400	5 000	5 100	900	-4 200	800	278 800
En home	67 000	12 600	6 800	-5 800	900	5 100	4 200	-1 500	65 500
En % de l'effectif initial									
Total	100.0	8.7	8.5	- 0.2	1.7	1.7	0.0	- 0.2	99.8
À domicile	101.0	6.3	8.1	1.8	1.8	0.3	- 1.5	0.3	100.3
En home	102.0	18.8	10.2	- 8.6	1.3	7.6	6.3	- 2.3	97.7

Source : Statistique des PC, OFAS

65 500 personnes vivant dans un home ont recours aux PC

Les PC jouent un rôle important dans le financement des séjours dans un home. Avec les prestations de l'assurance-maladie et parfois celles des cantons et des communes, les PC contribuent à couvrir les frais d'un séjour dans un home, qui dépassent souvent la capacité financière des rentiers. En 2022, 65 500 bénéficiaires de PC vivaient dans un home, soit 19,0 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC. Par rapport à l'année précédente, l'effectif des bénéficiaires de PC vivant dans un home a diminué (-2,3 %).

G3 Bénéficiaires de PC, changements par type d'habitation, 2022



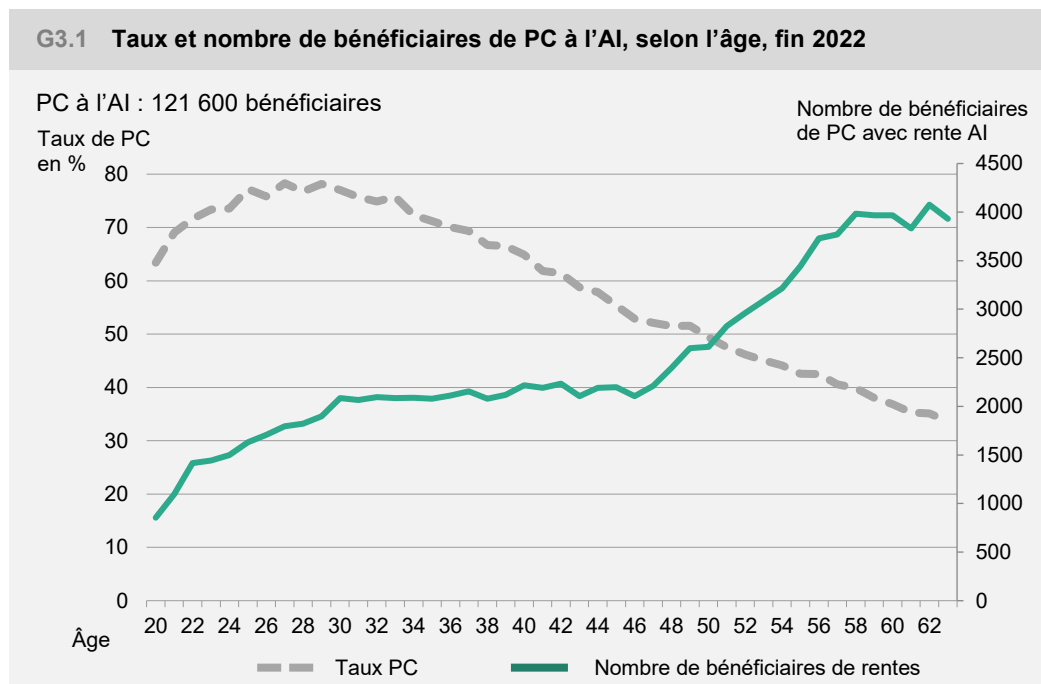
Source : Statistique des PC, OFAS

Taux de bénéficiaires de PC

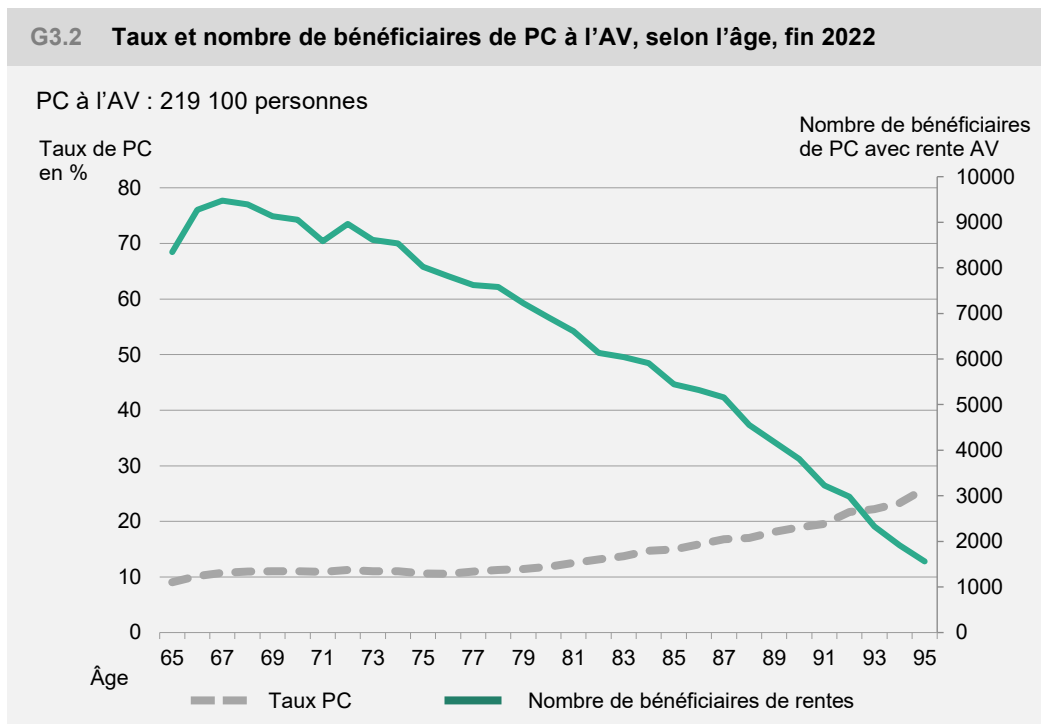
Les rentiers AI sont nombreux à être tributaires des PC

Le taux de bénéficiaires de PC indique la part des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC. Dans l'AI, 50,2 % des rentiers touchent des PC. Ce taux est compris entre 60 % et 80 % pour les personnes âgées de 20 à 30 ans. Ces pourcentages élevés sont dus au fait que les jeunes invalides n'ont pas exercé d'activité lucrative, ou seulement pendant peu de temps, et qu'ils ne disposent donc que d'un niveau de rente peu élevé de l'AI et de la prévoyance professionnelle (voire pas de rente du tout du 2^{ème} pilier). Il est rare également qu'ils aient d'autres sources de revenus. De plus, ils vivent plus souvent dans un home, où ils doivent faire face à des coûts élevés. Ce groupe de bénéficiaires dépend longtemps des PC. Les personnes qui touchent une rente de l'AI à un âge plus avancé sont généralement dans une meilleure situation financière, raison pour

laquelle le taux de PC diminue progressivement pour atteindre près de 30 % dans le cas des personnes proches de l'âge de la retraite.



Dans l'assurance-vieillesse, 12,3 % des rentiers sont tributaires des PC. Seuls 7,5 % des nouveaux rentiers AV ont droit à des PC⁴, contre 18,9 % des rentiers de 90 ans. Le taux de PC augmente donc avec l'âge : plus une personne est âgée, plus elle est susceptible d'être tributaire des PC. Cette tendance est liée à la probabilité croissante avec l'âge d'entrer dans un home et aux frais que cela entraîne, frais que de nombreuses personnes ne peuvent pas assumer par leurs propres moyens sur une longue période.

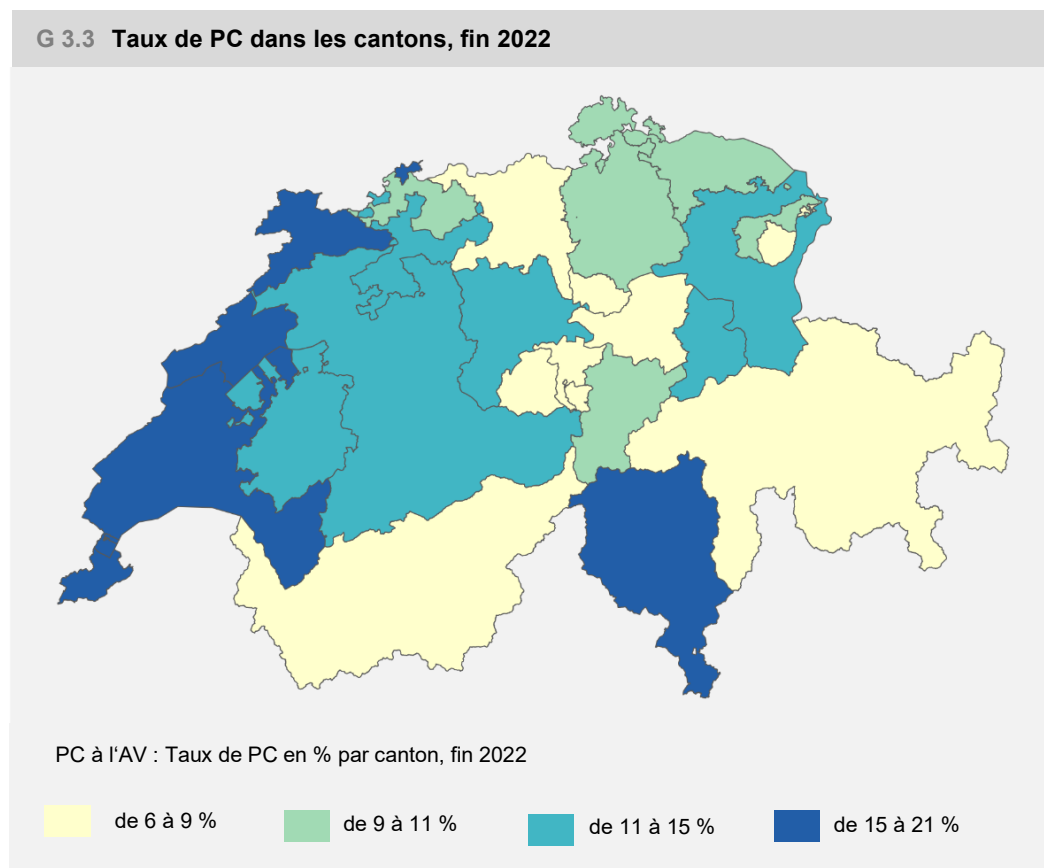


⁴ Environ la moitié des nouveaux rentiers AVS touchaient déjà des PC à l'AI.

Taux de PC dans les cantons

Le recours aux PC varie fortement selon les cantons. Pour les comparaisons intercantionales, nous nous limitons aux bénéficiaires de rentes de vieillesse.

Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, 6,2 % des rentiers AVS touchent des PC, alors que ce taux est de 20,1 % à Bâle-Ville. Les chiffres des autres cantons se situent entre ces deux extrêmes. Outre Bâle-Ville, la plupart des cantons romands et le Tessin affichent des taux de PC élevés. Dans ces cantons, plus de 15 % des personnes ayant atteint l'âge de la retraite perçoivent des PC. Quant au groupe des cantons avec de faibles taux de PC, il comprend, outre Appenzell Rhodes-Intérieures, ceux d'Argovie, des Grisons, d'Obwald, de Nidwald, de Schwytz, du Valais et de Zoug. Dans ces régions, moins de 9 % des personnes à la retraite ont recours aux PC.



Source : Statistique des PC, OFAS

Dépenses au titre
des PC par type
de garantie

37,3 % des dépenses au titre des PC tiennent aux frais supplémentaires liés au séjour dans un home

Depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2008, l'évolution des dépenses des PC peut être considérée sous un autre aspect encore, puisqu'une distinction est faite depuis lors, pour les PC périodiques (sans les frais de maladie et d'invalidité), entre couverture du minimum vital et frais supplémentaires liés au séjour dans un home. Pour les personnes qui vivent à domicile, l'intégralité des PC périodiques sert à garantir le minimum vital. Dans le cas des pensionnaires de home, pour déterminer la part du minimum vital, on calcule quel serait le montant des PC si la personne vivait à domicile. La Confédération assume 5/8 du minimum vital. La part qui ne sert pas à la couverture des besoins vitaux – c'est-à-dire les frais supplémentaires liés au séjour dans un home – est financée par les cantons.

52,9 % des dépenses totales des PC sont consacrées à la couverture des besoins vitaux. Cette somme a augmenté en moyenne de 2,1 % par année depuis 2013. Les frais supplémentaires liés au séjour dans un home ont pour leur part augmenté de 1,5 % en moyenne jusqu'en 2020. Depuis lors, ils ont nettement diminué avec un recul de -5,0 % et -1,1 % respectivement en 2021 et 2022. Cette baisse suit celle des bénéficiaires de PC en home.

Considérant les dépenses liées aux PC périodiques de 2022, les PC périodiques liées au minimum vital ont augmenté tandis que les frais supplémentaires liés au séjour dans un home ont diminué. Cette diminution est principalement le résultat de la baisse de bénéficiaires de PC en home.

De leur côté, les frais de maladie et d'invalidité ont augmenté de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Les frais de maladie et d'invalidité représentent environ un dixième des dépenses totales des PC.

T4 Dépenses liées aux PC par type de garantie, 2013-2022								
Année	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité
		Minimum vital	Frais supp. dus au home			Minimum vital	Frais supp. dus au home	
Dépenses des PC en millions de francs					Variation en % par rapport à l'année préc.			
2013	4 527,9	2 153,7	1 967,7	406,4	2,1	1,1	2,7	4,3
2014	4 678,7	2 237,4	2 008,5	432,8	3,3	3,9	2,1	6,5
2015	4 782,1	2 276,8	2 049,6	455,7	2,2	1,8	2,0	5,3
2016	4 901,3	2 344,5	2 089,8	467,0	2,5	3,0	2,0	2,5
2017	4 939,0	2 392,6	2 072,0	474,4	0,8	2,1	-0,9	1,6
2018	5 043,6	2 460,2	2 093,1	490,3	2,1	2,8	1,0	3,4
2019	5 199,2	2 557,9	2 118,1	523,2	3,1	4,0	1,2	6,7
2020	5 367,9	2 661,9	2 183,1	522,9	3,2	4,1	3,1	-0,1
2021	5 442,8	2 835,6	2 073,5	533,8	1,4	6,5	-5,0	2,1
2022	5 493,4	2 905,7	2 050,8	536,9	0,9	2,5	- 1,1	0,6

Source : Statistique des PC, OFAS

Dépenses au titre des PC

Les dépenses au titre des PC se montent à 5,5 milliards de francs

Les PC sont financées par les recettes fiscales générales, à hauteur de 33,0 % par la Confédération et de 67,0 % par les cantons. Les PC versées en 2022 ont atteint 5,5 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 0,9 % par rapport à l'année précédente.

Depuis la réforme des PC en 2021, on observe un ralentissement de la croissance des dépenses, surtout pour les PC liées à l'AVS, avec une croissance proche de zéro en 2021 et 2022. Les PC liées à l'AI ont augmenté de 1,8%, un taux légèrement inférieur aux années précédentes.

T5 Dépenses au titre des PC, 2013-2022						
Année	Dépenses au titre des PC en millions de francs			Variation en % par rapport à l'année précédente		
	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI
2013	4 527,9	2 604,6	1 923,2	2,1	3,2	0,6
2014	4 678,7	2 712,1	1 966,6	3,3	4,1	2,3
2015	4 782,1	2 778,4	2 003,7	2,2	2,4	1,9
2016	4 901,3	2 856,5	2 044,9	2,5	2,8	2,1
2017	4 939,0	2 906,7	2 032,3	0,8	1,8	- 0,6
2018	5 043,6	2 956,3	2 087,3	2,1	1,7	2,7
2019	5 199,2	3 057,6	2 141,6	3,1	3,4	2,6
2020	5 367,9	3 167,6	2 200,4	3,2	3,6	2,7
2021	5 442,8	3 160,6	2 282,2	1,4	- 0,2	3,7
2022	5 493,4	3 169,9	2 323,4	0,9	0,3	1,8

Source : Statistique des PC, OFAS

Montant des PC pour une personne vivant à domicile : 1 200 francs

Le montant des PC dépend fortement du type d'habitation. Les bénéficiaires de PC vivant à domicile ont touché 1 200 francs par mois en moyenne en 2022. Les personnes séjournant dans un home ont pour leur part touché 3 500 francs en moyenne, soit un montant presque trois fois supérieur. En entrant dans un home, une personne voit en général ses dépenses augmenter considérablement. Au prix de l'hébergement, il faut souvent ajouter des frais de soins et d'assistance. Les prestations de soins sont prises en charge par l'assurance-maladie. En d'autres termes, la perception de PC tient aux coûts élevés pour les pensionnaires de home et à la faiblesse des rentes pour les personnes vivant à domicile.

On constate par ailleurs une différence entre les PC à l'assurance-vieillesse et les PC à l'assurance-invalidité : les prestations versées aux rentiers AI sont nettement plus élevées, car ces personnes ont des revenus réguliers plus bas.

T6 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2021 et 2022

Type d'habitation	Montant des PC en francs par mois ¹						Variation en % ²		
	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI
Total	1 784	1 726	1 883	1 800	1 744	1 892	0,9	1,0	0,5
À domicile	1 201	1 127	1 318	1 220	1 148	1 333	1,6	1,9	1,1
En home	3 462	3 309	3 771	3 529	3 389	3 805	1,9	2,4	0,9

1 PC périodiques, y c. remboursement de la prime d'assurance-maladie.

2 Variation en % par rapport à l'année précédente.

Source : Statistique des PC, OFAS

15,4 % des bénéficiaires de PC ont droit uniquement au montant minimal de la PC

La prise en charge totale ou la réduction de primes de l'assurance-maladie permet de garantir aux personnes de condition économique modeste une couverture d'assurance à un prix supportable. Il relève de la compétence des cantons de déterminer quelles exigences doivent être remplies pour donner droit à une réduction de primes (chaque canton fixe, par exemple, lui-même la limite de revenu et de fortune qui donne droit à une réduction). En raison des prescriptions cantonales, les conditions d'octroi et le montant des réductions de primes varient d'un canton à l'autre. En revanche, pour les bénéficiaires de PC, il y a lieu d'observer la règle suivante : dans le calcul de la PC, la prime effective d'assurance-maladie est prise en compte au titre des dépenses, mais au maximum la prime moyenne cantonale ou régionale fixée annuellement par le Département fédéral de l'intérieur. Le montant n'est pas versé au bénéficiaire de PC, mais directement à l'assureur-maladie. Cela permet de garantir que le montant auquel le bénéficiaire de PC a droit soit effectivement utilisé pour le paiement de la prime d'assurance-maladie et non à d'autres fins. Une réglementation spécifique s'applique pour les personnes dont l'excédent de dépenses est inférieur au montant de la réduction de prime. Pour ces personnes, le montant de la PC annuelle est ajusté au montant de la réduction individuelle des primes (montant minimal de la PC).

La Confédération et les cantons assument ensemble les coûts des réductions de primes. Dans certains cantons, les communes sont également impliquées.

En 2022, 344 300 bénéficiaires de PC ont eu droit à un montant effectif ou plafonné pour l'assurance obligatoire des soins. Ils représentaient en 2022 environ 15 % du nombre total de personnes auxquelles une réduction de primes a été accordée. Le montant moyen pour l'assurance-maladie obligatoire s'élève à approximativement 500 francs par personne et par mois. En 2021, le total des primes de bénéficiaires de PC prises en charge s'est monté à plus de 2,0 milliards de francs. 37,6 % de la somme globale consacrée à la réduction de primes est ainsi revenue à des bénéficiaires de PC. Ce pourcentage élevé est expliqué par deux phénomènes. D'un côté, les bénéficiaires de PC jouissent généralement du remboursement total des primes, tandis que

les autres ne reçoivent souvent qu'un subside partiel. De l'autre côté, les bénéficiaires de PC ont une prime d'assurance-maladie plus élevée en raison de leur âge moyen avancé.

Pour environ 53 200 personnes, soit 15,4 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC en 2022, le montant de la PC annuelle correspond à celui de la réduction individuelle des primes (montant minimal de la PC).

Données utilisées

- Relevés statistiques annuels de l'OFAS auprès des organes PC.

Remarques d'ordre méthodologique

- Le nombre de bénéficiaires de PC correspond au nombre de bénéficiaires principaux de PC ainsi que leurs conjoints.
- Les bénéficiaires de PC à l'AS sont comptabilisés comme des bénéficiaires de PC à l'AV dès l'atteinte de l'âge ordinaire de la retraite.
- Taux de PC ou taux de bénéficiaires PC : pourcentage des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.
- Dans les tableaux, le total dans les lignes ou les colonnes peut différer de la somme arithmétique, les chiffres étant arrondis.

Informations sur Internet

- Faits, chiffres et résultats détaillés (tableaux) : www.pc.bsv.admin.ch
- www.ofas.admin.ch

Mentions légales

Éditeur : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Traduction : Service linguistique de l'OFAS, document disponible en français et en allemand

Renseignements : Office fédéral des assurances sociales, domaine MAS, data@bsv.admin.ch

- Daniel Salamanca, tél. 058 483 64 89
- Jeannine Röthlin, tél. 058 462 59 28